

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE
Année scolaire 2019-2020

Service des dîneurs
Service de garde

École Albert-Schweitzer
Téléphone : (450) 653-2453 #6
Courriel : garde.schweitzer@csp.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1.	INSCRIPTION	
1.1	Modalités.....	p. 3
1.2	Statut de fréquentation.....	p. 3
1.2.1	<i>Au service de garde</i>	p. 3
1.2.2	<i>Au service des dîneurs</i>	p. 3
2.	FRAIS DE GARDE	
2.1	Enfants réguliers.....	p. 4
2.2	Enfants sporadiques	p. 4
2.3	Journée pédagogique	p. 4
3.	PAIEMENT	p. 4
	Nomenclatures pour le paiement internet.....	p. 4
4.	HORAIRE.....	p. 5
5.	AUTORISATION DE DÉPART	p. 5
6.	INSCRIPTION POUR JOURNÉES PÉDAGOGIQUES.....	p.5
7.	MALADIE ET PRISE DE MÉDICAMENTS PRESCRITS....	P. 6
8.	CONGÉS FÉRIÉS, SEMAINE DE RELÂCHE ET AUTRES CONGÉS	
	p. 6	
9.	FERMETURE DE L'ÉCOLE.....	p. 6
10.	COMPORTEMENT.....	p.6
11.	EFFETS PERSONNELS/JOUETS.....	p. 6
12.	PÉRIODES DE DEVOIRS ET LEÇONS.....	p.6
13.	BOÎTES À LUNCH.....	p. 7
14.	DÉPART LE SOIR ET PERSONNES AUTORISÉES.....	p.7
15.	ABSENCES.....	p. 7

1. INSCRIPTION

1.1 Modalités

Pour l'admissibilité au service de garde et aux dîneurs, le parent doit d'abord inscrire son enfant en remplissant le formulaire préparé à cette fin. Il est très important de fournir tous les renseignements demandés sur le formulaire d'inscription, de tenir ces renseignements à jour et de nous aviser par courriel s'il y a des modifications à apporter.

1.2 Statut de fréquentation

1.2.1 *Au service de garde*

Statut régulier : Trois (3) jours minimum à raison de deux (2) périodes ou plus par jour.

Statut sporadique : Fréquentation de 2 jours et moins par semaine ou occasionnellement.

1.2.2 *Au service des dîneurs*

Dîneurs : présents seulement le midi

- 282,00 \$ par enfant pour le 1^{er} enfant et le 2^e enfant de la famille fréquentant le service aux dîneurs
- 141,00 \$ par enfant pour le 3^e enfant de la famille fréquentant le service aux dîneurs
- Gratuit pour le 4^e et plus

Pour tout changement d'horaire ou de statut (service de garde ou service des dîneurs), vous devez envoyer un courriel au service de garde (garde.schweitzer@csp.qc.ca) avec les informations suivantes : nom de l'enfant, degré scolaire, date du changement et la fréquentation de l'enfant et **un délai d'une semaine est exigé afin d'assurer la sécurité des enfants.** Veuillez noter que nous acceptons les modifications pour une période minimale d'un mois.

N.B. L'enfant ne peut avoir 2 statuts même s'il est en garde partagée. Le statut service de garde prime sur le statut dîneur.

2. FRAIS DE GARDE

Les frais de garde pour l'année scolaire 2019-2020 sont :

2.1. Enfants réguliers

8,35 \$ par jour.

2.2 Enfants sporadiques

Préscolaire : Matin : 4,50 \$ Midi : 4,60 \$ Soir : 11.20 \$

Primaire : Matin : 4,50 \$ Midi : 4,60 \$ Soir : 8.00 \$

2.3 Journées pédagogiques

16 \$ pour les frais de garde ainsi que les frais reliés au coût de l'activité et du transport.

Tous les frais de garde sont sujets à changement selon les règles et politiques du Ministère de l'Éducation et de la Commission scolaire des patriotes.

3. PAIEMENT pour le service de garde et le service des dîneurs

Une facture sera émise **par courriel** au début de chaque mois selon votre réservation de base. La fréquentation réelle de votre enfant (ajout de période, journée pédagogique) sera ajustée à la fin du mois. Le paiement total est exigible sur réception de la facture.

Le service de garde ou le service des dîneurs pourrait être suspendu pour un solde non acquitté.

Les journées d'absence ou de maladie sont payables et non remboursables. Après une semaine d'absence, le parent peut fournir un billet médical et les frais de garde seront annulés à partir de la deuxième semaine et plus d'absence de l'enfant.

Voici les nomenclatures pour le paiement par internet :

Banque Laurentienne	COMM SC. DES PATRIOTES (Garde)
CIBC	C.S. Patriotes - Service Garde
TD	COMMISISON SCOLAIRE DES PATRIOTES – SERVICE DE GARDE
Scotia	CS DES PATRIOTES SERVICE DE GD
BMO	CS Des Patriotes-Service de Garde
Tangerine	CS Des Patriotes-Services de Garde

Desjardins Français	Commission scolaire des Patriotes – Service de garde
Desjardins Anglais	Commission scolaire des Patriotes – Daycare center
Banque Royale	COMM SCOL DES PATRIOTES-SERV GARDE
Banque Nationale	CS DES PATRIOTES SERVICE DE GARDE

4. **HORAIRE**

Le service de garde est ouvert du 3 septembre au 23 juin 2020 aux heures suivantes :

<i>Précolaire :</i>	Période du matin	7 h à 8 h 10
	Période du midi	11 h 20 à 12 h 40
	Période du soir	14 h 32 à 18 h
<i>Primaire :</i>	Période du matin	7 h à 8 h 10
	Période du midi	11 h 45 à 13 h 05
	Période du soir	15 h 30 à 18 h

Le service de garde ferme ses portes à 18 h.

Tout retard pour venir chercher votre enfant devrait être exceptionnel. La pénalité est de 5,00 \$ par tranche de 5 minutes pour un maximum de 45,00 \$ (ex. : 2 minutes = 5.00 \$ et 7 minutes =10.00 \$). La pénalité sera appliquée à la sortie de l'école avec l'enfant. L'enfant n'est pas autorisé à attendre ses parents seul à l'extérieur après 18 h.

5. **AUTORISATION DE DÉPART**

Si votre enfant doit quitter seul le service de garde, vous devez communiquer par courriel (garde.schweitzer@csp.qc.ca) **avant 10h30** afin de faciliter la tâche des éducatrices. Aucun appel téléphonique ou courriel de dernière minute ne sera accepté.

6. **INSCRIPTION POUR JOURNÉES PÉDAGOGIQUES**

Vous recevrez pour chaque journée pédagogique une feuille d'information expliquant la programmation et les coûts de l'activité. Vous devez signer et retourner le coupon-réponse **avant la date limite d'inscription**. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date limite. Il est essentiel de respecter cette échéance.

Une fois l'enfant inscrit à la journée pédagogique, les frais de garde et les coûts des activités et du transport sont payables et non remboursables, que l'enfant soit présent ou non.

N.B. Si vous avez un solde en retard de plus d'un mois, votre enfant ne pourra participer à la sortie. Si toutefois vous avez besoin du service de garde, il restera à l'école.

7. **MALADIE ET PRISE DE MÉDICAMENTS PRESCRITS**

Comme il n'appartient pas aux éducatrices de prodiguer des soins, tout enfant fiévreux ou malade sera retourné à la maison. Nous vous demandons d'éviter le plus possible que l'enfant prenne un médicament à l'école.

- Le personnel de l'école est autorisé à administrer seulement les médicaments prescrits.

- NE JAMAIS LAISSER DE MÉDICAMENTS DANS LA BOÎTE À LUNCH.

8. **CONGÉS FÉRIÉS, SEMAINE DE RELÂCHE ET AUTRES CONGÉS**

Le service de garde est fermé durant la semaine de relâche et tous les jours fériés inscrits au calendrier scolaire.

9. **FERMETURE DE L'ÉCOLE**

En cas de tempête, le règlement est le même que celui de l'école. La Commission scolaire des patriotes avise, par le biais des stations de radio ou de son site internet, de la fermeture de l'école et du service de garde.

10. **COMPORTEMENT**

Tout mauvais comportement répétitif et/ou jugé inacceptable sera porté à l'attention de la responsable du Service de garde et des parents. Des mesures de soutien seront prises afin d'aider l'enfant à s'améliorer. Si malgré l'intervention de la responsable du Service de garde et des parents les problèmes persistent, la suspension ou l'expulsion de l'enfant du service de garde pourrait être envisagée.

11. **EFFETS PERSONNELS/JOUETS**

À moins d'autorisation des éducatrices, l'enfant n'apporte pas ses jouets de la maison. Les parents sont priés d'identifier tous les vêtements et effets personnels des enfants.

12. **PÉRIODES DE DEVOIRS ET LEÇONS**

Une période de devoirs et de leçons est offerte à tous les enfants du service de garde de la première à la sixième année, à raison de quatre soirs par semaine. La période de devoir est du lundi au jeudi de 16h45 à 17h15. Les enfants doivent apporter leurs crayons et leur gomme à effacer.

13. **BOÎTES À LUNCH ET PLATS**

Puisque nous sommes nombreux à dîner au service de garde et au service des dîneurs, nous vous demandons d'**identifier** la boîte à lunch et les plats de votre enfant.

Si vous prévoyez un repas chaud pour le dîner, bien identifier le couvercle et le plat pour les repas à faire chauffer. Les enfants doivent avoir en leur possession les ustensiles dont ils ont besoin pour leur repas, ainsi qu'une collation pour l'après-midi. **Pour une question de sécurité, les contenants en verre sont interdits.**

Un service de traiteur est offert à l'ensemble des enfants de l'école. Le service de traiteur est Le traiteur Félix. Vous devez commander directement sur le site internet du traiteur. Voici l'adresse pour le lien internet du traiteur : www.traiteurfelix.com .

14. **DÉPART LE SOIR ET PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT**

Seules les personnes autorisées peuvent partir avec votre enfant. Le parent ou la personne qui vient chercher l'enfant doit se présenter à l'accueil et initialiser la fiche de départ de son enfant. Aucun parent n'est autorisé à circuler dans l'école sauf les parents des maternelles. Vous devez attendre votre enfant à l'accueil. Ceci est mis en place pour la sécurité de vos enfants. Tout changement concernant le départ de votre enfant doit être communiqué par courriel (garde.schweitzer@csp.qc.ca) **avant 10h30.**

15. **ABSENCE D'UNE JOURNÉE OU D'UNE PÉRIODE (MATIN OU MIDI OU SOIR)**

Si vous prévoyez que votre enfant sera absent au service de garde ou au service des dîneurs, soit pour la journée complète ou une absence d'une période (matin ou midi ou soir), veuillez aviser le service de garde **avant 10h30.** Vous pouvez communiquer avec nous au (450) 653-2453 Poste #6 ou par courriel : garde.schweitzer@csp.qc.ca.

N'hésitez pas à nous poser toutes les questions qui vous préoccupent. Nous sommes soucieux du bien-être de vos enfants. Vous pouvez communiquer avec la

technicienne du service de garde en appelant au (450) 653-2453 #6 ou par courriel garde.schweitzer@csp.qc.ca.

Christine Tremblay
Directrice
École Albert-Schweitzer

Nancy Thibodeau
Technicienne du service de garde
École Albert Schweitzer